



CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
QUERÉTARO, MEXIQUE
20 AU 25 JUILLET 2010

Commission de l'environnement et du développement durable

Projet de résolution concernant les changements climatiques

Nous, les parlementaires des Amériques réunis à Querétaro au Mexique à l'occasion de l'Assemblée générale extraordinaire de la Confédération parlementaire des Amériques :

reconnaisant que les changements climatiques et les problèmes environnementaux ont une portée mondiale et qu'ils comptent parmi les menaces les plus graves qui soient pour l'humanité, raison pour laquelle ils constituent une question de sécurité stratégique pour notre région;

reconnaisant que les changements climatiques se traduiront par une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, telles les canicules, les inondations, les sécheresses, les tempêtes violentes, la fonte des glaciers, et l'élévation du niveau de la mer, et que ces phénomènes entraînent des répercussions néfastes sur la vie socio-économique et la santé humaine en plus d'occasionner des dommages irréversibles partout sur terre, notamment dans les pays en voie de développement, les pays moins développés et dans les petits États insulaires;

reconnaisant que les effets indésirables des changements climatiques auront des suites sur les progrès réalisés par les pays en voie de développement, rendant plus difficile l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies d'ici 2015;

insistant sur la détermination des parlements membres de la COPA à stimuler l'adoption de mesures législatives propres à résoudre les graves problèmes à l'origine des changements climatiques et de la détérioration de l'environnement;

convaincus que les changements climatiques ont des incidences à l'échelle planétaire et à long terme qui doivent être abordés avec vision et leadership, deux qualités essentielles pour la planification de politiques visant le développement durable;

convaincus que la lutte mondiale aux changements climatiques repose sur l'élaboration de politiques et la mise sur pied de mesures d'atténuation et d'adaptation qui sont essentielles pour réduire les risques pour la vie et pour le développement;

rappelant que l'émission de gaz à effet de serre (GES) est la principale cause des changements climatiques;

soulignant la nécessité de prendre des mesures exhaustives, efficaces et efficaces pour contrer les effets indésirables des changements climatiques et pour réduire les émissions de GES, et le fait qu'un accord mondial visant à lutter contre les changements climatiques est susceptible de faciliter le chemin entrepris vers la reprise économique mondiale, la sécurité énergétique et le développement durable;

insistant sur l'urgence, pour tous les pays, d'en arriver à un accord contraignant sur la réduction des émissions de GES avant la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto en 2012;

soulignant l'immense potentiel mondial des sources d'énergie renouvelables, comme la biomasse, les énergies éolienne, solaire, hydroélectrique, marémotrice, l'énergie des vagues et la géothermie pour réduire de façon radicale les émissions de GES et pour contribuer à la sécurité énergétique;

conscients du fait que si nous tardons à prendre des mesures visant à atténuer les changements climatiques, l'humanité devra payer un prix énorme pour les répercussions catastrophiques associées à l'augmentation des niveaux de GES;

conscients du fait que, pour de nombreux pays, les énergies renouvelables seront plus rentables à long terme que les combustibles fossiles traditionnels en raison de l'épuisement rapide de ces derniers et de la gravité de leurs effets sur l'environnement;

réaffirmant le rôle central joué par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto dans la consolidation de la coopération internationale et des actions visant à lutter contre les changements climatiques;

accueillant favorablement les efforts déployés par la communauté internationale lors de la Conférence de Copenhague sur le Climat tenue en décembre 2009;

reconnaissant que la nature planétaire des changements climatiques exige la coopération la plus étroite possible et l'intervention de tous les parlements en vue d'une réponse internationale efficace et concertée, fondée sur les principes des responsabilités communes, mais différenciées, et des capacités respectives;

conscients de l'importance du rôle joué par les législations nationales des différents pays membres de la COPA dans l'appui aux accords mondiaux sur les changements climatiques;

reconnaissant que la convergence des objectifs vers un but commun de réduction des méfaits et l'identification des meilleures options en vue s'adapter aux changements climatiques, nous permettront de relever ce défi collectivement;

reconnaissant que, tandis que les changements climatiques représentent des coûts et des obstacles au développement, une politique régionale couronnée de succès visant à leur faire face peut ouvrir de nouvelles perspectives économiques pour les pays visés;

reconnaissant que la déforestation accélère les effets des changements climatiques, et que des efforts concrets doivent être déployés pour combattre cette pratique par la promotion de la reforestation et de la protection de la biodiversité des écosystèmes menacés dans nos États;

reconnaissant la nécessité, pour nos gouvernements, d'être toujours prêts à réagir aux désastres naturels causés par les changements climatiques;

soulignant le rôle crucial joué par les parlementaires des Amériques dans la mise en place immédiate d'actions d'urgence et de secours à la suite de désastres naturels;

tenant compte des préoccupations exprimées sur les changements climatiques et sur la protection de l'environnement au sein des institutions multilatérales et régionales, comme l'ONU, l'OEA, le Groupe de Rio, la Conférence ibéroaméricaine, le Sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes, le Sommet des Amériques, le Groupe des Trois, la Communauté andine, le Système d'intégration centre-américain, le Mercosur, l'Union des nations sud-américaines et le Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'Intégration et le Développement, et tenant compte de leurs efforts déployés en vue de combattre les changements climatiques qui menacent l'avenir des pays de la région;

rappelant les résolutions relatives à ces problèmes, lesquelles ont été adoptées lors des assemblées antérieures de la COPA;

a résolu de :

prendre note des recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 2 degrés Celsius au-dessus de la température préindustrielle, confiants que cet objectif peut être atteint grâce à la coordination internationale;

réaffirmer notre appel aux pays développés afin qu'ils prennent l'initiative de réduire les émissions de GES grâce à la définition d'objectifs ambitieux, à mettre en œuvre des plans d'action et à octroyer de l'aide financière et technique suffisante pour aider les pays en voie de développement à s'adapter aux effets des changements climatiques et à mener un développement en conformité aux principes et dispositions de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto;

reconnaître les engagements pris par les pays développés, notamment la promesse faite par le Japon de consacrer 15 millions de dollars à l'aide au développement dans le cadre de l'Initiative Hatoyama;

demander aux parlements membres de la COPA d'appuyer l'Accord de Copenhague, issu de la 15^e Conférence des parties (COP-15), comme base pour contribuer activement aux négociations internationales, dans l'objectif d'établir un cadre international juste et efficace avec la participation de toutes les économies importantes et en harmonie avec ses objectifs;

exhorter tous les gouvernements à élaborer, dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, un instrument de travail sur les changements climatiques qui soit contraignant, exhaustif, ambitieux et équitable, qui vise tous les pays, inspiré de l'Accord de Copenhague et la Feuille de route de Bali;

faire un appel aux parlementaires des Amériques afin qu'ils incitent leurs gouvernements à fixer des objectifs de réduction des émissions de GES ambitieux et économiquement mesurable, ainsi qu'à prendre des mesures d'atténuation des méfaits adaptées à leurs propres réalités nationales;

presser les gouvernements mettre en oeuvre des mesures d'atténuation, adaptées à leurs réalités, qui puissent être soumises à la vérification internationale selon les lignes directrices approuvées par la Conférence des parties;

exhorter les gouvernements à travailler main dans la main en vue du renforcement de la capacité d'adaptation aux changements climatiques, comme la réduction du risque de désastre dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les États insulaires, États qui sont plus vulnérables aux effets délétères des changements climatiques, par exemple par la création d'un « Réseau d'adaptation aux changements climatiques des Amériques ».

exhorter les législateurs membres de la COPA à reconnaître : 1) le rôle essentiel joué par la technologie dans la réponse aux changements climatiques; 2) la nécessité des progrès technologiques et de la coopération entre les pays de la région dans la diffusion des technologies existantes; 3) la mise au point, le déploiement et le transfert de technologies innovatrices;

exhorter les parlements membres de la COPA à s'engager activement dans la conservation des forêts et la reforestation, dans la promotion des cobénéfices qui amènent une réduction des émissions de GES ainsi que la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique;

presser les législateurs des Amériques d'examiner les actions de leurs gouvernements dans les futures conférences des Nations unies sur les changements climatiques, notamment à l'occasion de la prochaine Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP16 /CMP6) qui se tiendra au Mexique en novembre 2010;

presser les législateurs des parlements membres de la COPA de partager un but commun quant à une réduction plus importante des émissions de GES à l'occasion de différentes conférences parlementaires internationales et d'autres forums internationaux;

faire appel aux parlements membres de la COPA afin qu'ils adoptent des mesures normatives et législatives dans le but de relever les défis à long terme, tels les changements climatiques, en tenant compte du fait qu'ils jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques qui visent une croissance économique qui cause de faibles d'émissions de GES;

presser les parlements membres de la COPA de travailler à la conservation et à la protection de la biodiversité marine, à l'utilisation durable des ressources hydrologiques et à la résolution de problèmes environnementaux, comme la pollution atmosphérique transfrontalière, la détérioration des écosystèmes marins et la contamination des eaux;

exhorter les parlements membres de la COPA à augmenter les efforts en vue d'en arriver à une réduction considérable du rythme actuel de détérioration de la biodiversité et à consolider la coopération en vue de la Dixième Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, laquelle sert de point de départ de la Conférence des parties du Protocole de Carthagène sur la biosécurité qui se tiendra à Nagoya au Japon en septembre 2010;

souligner que l'éducation au développement durable, en plus de favoriser le ce développement, joue un rôle essentiel dans la promotion de la protection de l'environnement et exige un effort de diffusion à grande échelle de la part de toutes les nations de notre continent;

exhorter les parlements membres de la COPA à faire la promotion de l'initiative « 3R » (réduire, réutiliser, recycler) dans leurs sociétés;

faire un appel aux parlementaires membres de la COPA pour qu'ils renforcent les services d'urgence et de secours, en collaboration avec les organisations internationales, afin d'améliorer leur préparation aux désastres, en tenant compte des nouveaux modèles climatiques;

presser les gouvernements des parlements membres de la COPA d'augmenter le financement afin d'améliorer la fiabilité des prévisions météorologiques et d'offrir dans les écoles et universités des programmes d'éducation sur les désastres;

presser les gouvernements des Amériques d'accélérer la coordination des réponses aux situations de désastre et d'améliorer les systèmes de communication et de diffusion d'informations entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé, y compris les médias, la société civile et les collectivités.

Proposé à Querétaro, au Mexique, le 22^e jour du mois de juillet 2010